interMed

Le journal du Comité d'Entreprise du Club Med

ce-clubmed.com

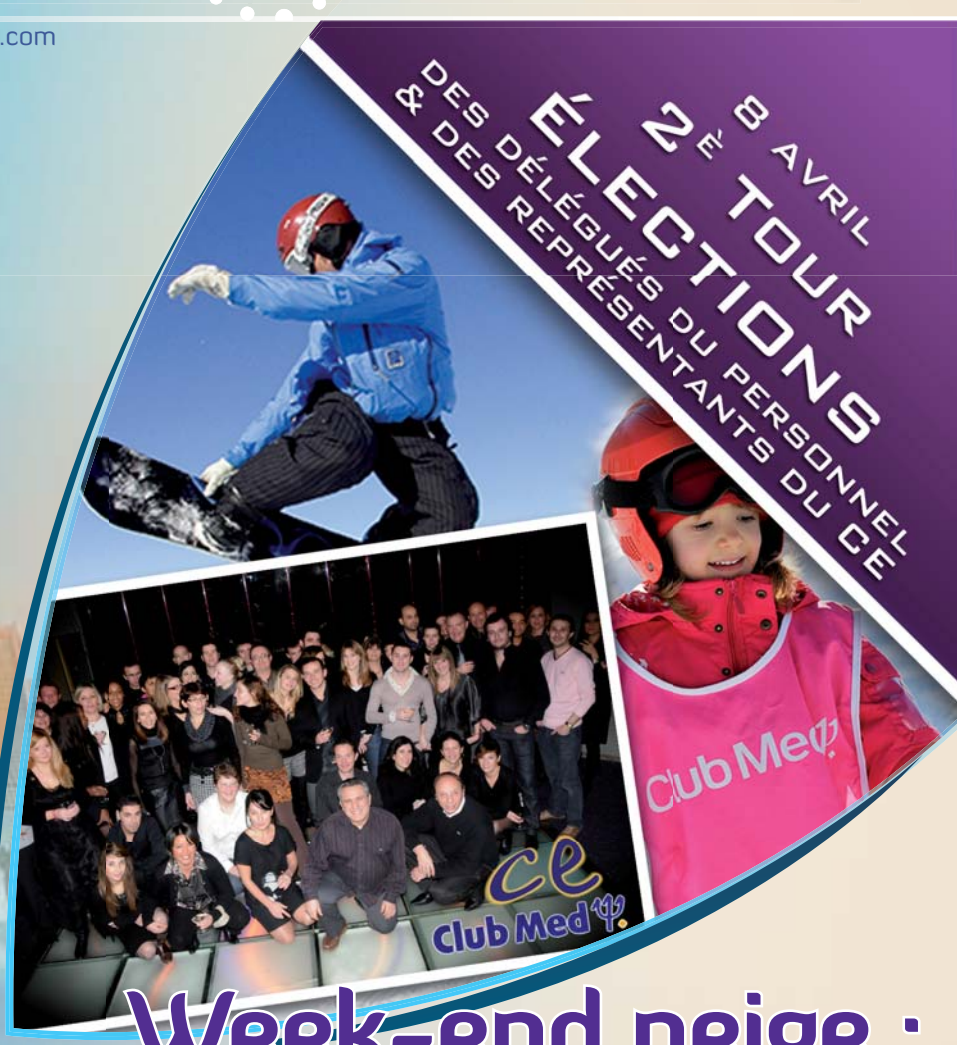

Week-end neige : une réussite !

page 5

Au sommaire également :

Découvrez le golf et la plongée
page 4

La Commission Vacances
page 6 et 7

Fiche pratique : La médecine du travail
page 8

La Commission Enfants
page 9

n° 10
mar. '10

Le Club Med a 60 ans !

Souvenirs, plaisirs, avenir !

Racontez-nous vos histoires, vos anecdotes...

Le Club Méditerranée est né le **27 avril 1950**. Nous fêterons comme il se doit cette date importante pour notre entreprise, pour tous ceux qui ont fait le groupe, mais aussi pour le monde du tourisme.

En 60 ans, l'histoire du Club a été animée de péripéties, de rencontres, d'expériences... de souvenirs, de photos, d'images.
Vous qui avez connu une aventure rocambolesque, une rencontre inattendue, une photographie extraordinaire... faites nous part de vos témoignages.
Ils seront publiés, exposés, transmis par InterMed, le site internet du CE, une exposition...

N'hésitez pas à contacter votre CE !

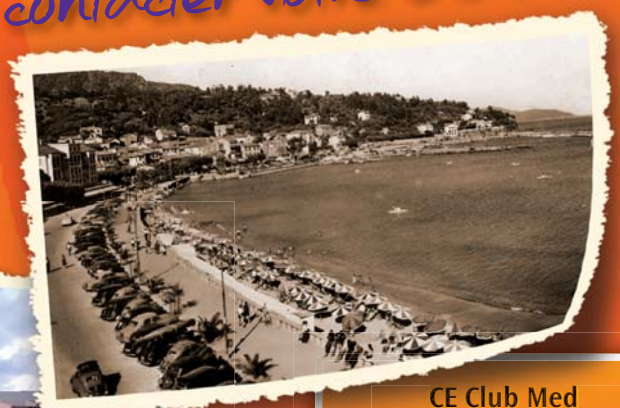

CE Club Med
«60 ans du Club»
11, rue de Cambrai
75957 Paris Cedex 19
http://ce-clubmed.com

édito

Élections au CE, mode d'emploi

La fin de mon mandat a suscité des questions chez certains d'entre vous concernant le déroulement des élections au CE. Rappeler quelques éléments d'information à ce sujet m'a semblé intéressant et cet édito m'en donne l'occasion.

Les élections du CE ont lieu tous les quatre ans, le vote étant ouvert à tous les salariés comptant plus de 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise. Cinq syndicats sont représentés au Club Med et leurs listes comportent des candidats pour chacun des trois collèges, celui des cadres, des agents de maîtrise et des employés. Douze postes de titulaires, soit quatre pour représenter les cadres, un pour les agents de maîtrise, sept pour la représentation des employés, et le même nombre de postes de suppléants, sont à pouvoir lors des élections, soit une répartition à la proportionnelle des salariés correspondant à ces statuts au sein de l'entreprise.

En février dernier, lors du premier tour, le chorum, soit plus de 50% de salariés ayant voté, n'a pas été atteint dans les collèges employés et agents de maîtrise. Un second tour se déroulera donc entre le 2 et le 8 avril, alors que les quatre sièges du collège cadres sont déjà pourvus. A l'issue de ce second scrution, même si le chorum n'est pas atteint, les votes donneront lieu à la désignation de sièges et le nouveau CE sera constitué.

Les élus du CE devront alors nommer les membres du bureau. Dans la législation, seule la désignation d'un secrétaire de CE est obligatoire. Or fréquemment, les CE, comme c'est le cas au Club Med, dans leurs règlements intérieurs, prévoient d'élargir leurs bureaux en nommant un secrétaire adjoint, un trésorier, un trésorier adjoint.

Les élus du CE participent aux commissions obligatoires, Formation, Logement, Egalité et à la Commission Financière et Economique, tandis que les commissions facultatives, qui peuvent être nombreuses et très diverses, sont ouvertes à tout salarié ayant plus de 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise.

A l'issue de ces élections, je laisserai ma place au nouveau secrétaire, mon mandat aura pris fin. Un mandat exigeant, passionnant, et souvent difficile qui m'aura permis de mettre mes connaissances à l'épreuve, notamment sur le terrain, dans un contexte économique difficile où la défense des salariés prend tout son sens. Grâce à vous, j'ai beaucoup appris tant sur le plan personnel que sur le plan humain, je me suis enrichie de nos contacts, de cette proximité avec vous, mais aussi de toutes ces rencontres que je n'aurais jamais faites, de cette confiance qui m'a été donnée...

Pour tout cela, merci !

Djamila Selli, secrétaire du CE

Retrouvez toute l'actualité du Comité d'Entreprise sur internet :

ce-clubmed.com

A Tous les GO's golfeurs

L'AS Golf du Club Med peut vous faire bénéficier de la licence FFG (49€) ainsi que d'un tarif réduit pour l'achat d'une carte GOLFY.

Avec la carte **Golfy** (www.golfy.fr) vous obtenez une réduction de **25%** sur un green-fee et **15%** sur l'hébergement.
Golfy c'est 80 golfs en France dont une dizaine en région parisienne.

TARIFS :
Prix public : 99€
Comité d'Entreprise : 49€ seulement ! soit 50€ d'économie !

En adhérant à l'Association, le prix de la carte est de **35€**

AS Golf Club Med

Contacts

Eric GUILLET / Poste 3552
Jérome ZANON / Poste 3924

A Tous les GO's plongeurs

Venez découvrir les joies de la plongée à la piscine de Fontenay-sous-Bois avec l'USF Plongée et le Club Med.

Mardi de 21h30 – 22h45 : Apnée, Palmage, Tir sur cible

Jeudi de 21h00 à 23h00 :
Plongée bouteilles adultes et jeunes + 18 ans

2 Fois par mois :
Fosse de plongée à Charenton et Villeneuve la Garenne
Nombreuses sorties en mer pour les diplômés N1 - N2 - N3

http://usfontenayplongee.free.fr

Contacts

Michel Braquet «Bonite» / Poste 3543
Jean-Philippe Yvert / Poste 4039

Réussite pour le premier week-end de neige

Profiter des premiers flocons de 2010, cela a été possible pour de nombreux GO lors du Week-end de La Plagne.

90 personnes, GO et accompagnants, ont profité du premier week-end de ski proposé par la commission sports-loisirs-culture.

C'est la station de La Plagne 2100 qui a été choisie pour ce premier séjour de l'année. Cette «escapade» était organisée du vendredi 5 au dimanche 7 février.

Ambiance sportive et conviviale garantie

L'organisation est maintenant bien rodée. Après le temps de transport, les amateurs ont eu le temps de prendre un buffet puis de choisir leurs équipements (ski, chaussures). Ils ont ainsi skié dès le samedi matin profitant plus largement de leur temps et du domaine skiable.

Situé face au Mont-Blanc, La Plagne 2100 surplombe l'ensemble du domaine skiable de cette station très étendue et adaptée aux skieurs débutants et intermédiaires. Le téléphérique Vanoise Express donne accès au domaine Paradiski associant les domaines des Arcs et celui de la Plagne. Avec 232 pistes sur 425 km, il ouvre ainsi aux skieurs des perspectives énormes pour les débutants mais aussi les bons skieurs et pour les amateurs de hors-piste... de quoi occuper un week-end, et de rentrer le dimanche soir regonflé à bloc !

Un grand bravo à Didier Cairon et à toute l'équipe transports, qui comme à l'accoutumée ont permis une organisation parfaite de ce week-end.

Merci à eux !

Un travail formidable... po

Partir en vacances, découvrir de nouveaux territoires, rencontrer de nouvelles personnes, profiter de soi et du temps... nous attendons tous, avec impatience, ces moments de détente et de repos.
Et si la clef était de partir dans un village du Club Med ?
Rencontre avec Josie Delamarre et Brigitte Adida, responsables de ce secteur clef du Club Med «Les Vacances GO»

Des offres pour tous les GO et leur famille

«Partir, cela fait partie intégrante de la culture du Club Med, il est logique de trouver dans notre entreprise les moyens de satisfaire ce style de vie. Nous éditons chaque mardi un tableau des offres par destinations et types de séjours, par internet. Ces informations importantes pour ceux qui veulent voyager sont donc visibles dans le monde entier.

Nous centralisons et informons nos collègues des possibilités de séjours dans certains villages en fonction du remplissage «client». Les GO sont informés 3 semaines avant la date de départ des places disponibles par le document que nous envoyons. Des vols peuvent apparaître sur ce fichier, sinon les GO doivent chercher une solution transport ou adresser une demande au service transport du Club Med».

Exemple : priorité est donnée aux familles avec enfants scolarisés pour les villages disposant de structures d'accueil des enfants. Hors les dates de vacances scolaires et pour les GO actifs, la priorité est donnée à l'ancienneté (5, 4 ou 3 semaines de vacances attribuées en village) et l'attribution dépend du temps déjà pris en séjour village. Certains anciens GO et des GO inactifs bénéficient de ce dispositif...»

Le service transport du Club Med, participe au montage des projets en cherchant les meilleurs solutions, tant en tarif qu'en confort, pour répondre aux demandes des GO.

Les offres sont intéressantes et leurs attributions répondent donc à des critères précis. «Elles dépendent en premier lieu des disponibilités des villages et de leurs capacités d'hébergement.»

14000 personnes du Club Med, bénéficient de ce dispositif chaque année

«Nous essayons de faire pour le mieux et de satisfaire équitablement les différentes demandes et tenant compte de l'ensemble des critères. Nous conseillons, nous orientons, nous accompagnons les GO dans leurs recherches. En cas de difficultés, la commission vacances, animée

ur organiser les vacances !

La clef des champs !

par Christian Bourenane rapporteur, assiste Josie et Brigitte pour prendre les décisions d'attribution. Nous voulons tous que les GO soient satisfaits et que l'ensemble des dossiers soient traités. Chaque année se sont 14 000 personnes qui bénéficient de ce dispositif !»

Friend and family

«Il s'agit d'une nouvelle formule qui fêtera bientôt sa première année d'existence. Friend and family permet de proposer des réductions sur des séjours dans les villages du Club Med, aux amis et à la famille des GO. Cette solution innovante a trouvé un bel écho auprès du personnel de notre entreprise puisque nous avons déjà instruit 600 dossiers en 10 mois !»

Josie et Brigitte

«Nous avons un rôle d'organisation et de gestion, mais notre principale fonction est celle de conseil ! En relation avec nos partenaires des pays européens, nous connaissons très bien les services, les villages... nous sommes pratiquement une agence de voyage en interne ! Avec pour seul objectif l'équité et la satisfaction des demandes.»

Zoom sur

La Médecine du Travail

Le rôle du médecin du travail

Le médecin du travail a un rôle exclusivement préventif (C. trav., art. L. 241-2 à L. 241-7). Il est à la fois conseiller des salariés et de l'employeur. Il surveille la santé des salariés et évite qu'elle ne se détériore du fait du travail. Il porte également attention aux conditions d'hygiène. D'un autre côté, le médecin du travail est le conseiller de l'employeur en matière d'hygiène, de conditions de travail, de prévention.

Tous les salariés sont concernés

Tous les salariés sont soumis à des visites médicales périodiques (visite d'embauche, visite de reprise après un arrêt pour maladie ou accident du travail, visite régulière tous les 2 ans) effectuées par le médecin du travail.

Secret professionnel

Comme tout médecin, le médecin du travail est soumis au secret professionnel. Au moment de la visite d'embauche, il ouvre un dossier médical, qu'il complète après chaque examen. Le médecin du travail ne peut communiquer ce dossier qu'aux médecins inspecteurs régionaux du travail ou à un autre médecin. Aucun membre de l'entreprise n'y a accès. L'employeur n'a connaissance que des dispositions concernant l'aptitude des salariés.

Le salarié est déclaré apte... ou inapte

À l'issue de chaque visite, le médecin rend un avis médical. Il peut s'agir d'un avis d'aptitude, d'inaptitude totale ou partielle. L'inaptitude au travail est soumise à une procédure particulière, parce qu'elle a des conséquences graves et peut aboutir au licenciement du salarié.
Si le salarié a été absent au moins 21 jours pour cause de maladie ou au moins 8 jours en raison d'un accident du travail, il doit passer une visite de reprise avant de retravailler et au plus tard dans les 8 jours suivant son retour. Le médecin du travail va alors vérifier qu'il est toujours apte à occuper son ancien emploi.

Une action renforcée sur le lieu de travail

Le médecin du travail évalue les risques auxquels sont exposés les salariés : chaleur dans les cuisines ou les pressings, gestes trop répétitifs, etc. Cette action préventive intervient dans de nombreux domaines : troubles musculo-squelettiques, allergies à certains produits, stress, mais aussi harcèlement moral.

Conseil auprès de l'employeur et des salariés

Le rôle de conseil est également important. Le médecin participe aux réunions du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail. Conseiller, mais sans pouvoir d'action, le médecin du travail réfléchit à la mise en place des procédures d'urgence et à l'organisation des premiers secours.

Permanences

Coordonnées du médecin

- Secrétariat : 01 53 35 30 08
- Présence dans les locaux au rez-de-jardin le mardi matin

Une commission... pour les enfants

Nous souhaitons tous le meilleur pour nos enfants. La commission enfance du Comité d'entreprise du Club Med, n'échappe pas à cette règle.
Toute l'année les occasions sont nombreuses, au sein des actions menées par le CE, pour que nos chères têtes blondes profitent au mieux de ces moments privilégiés réservés aux enfants.

Stages, apprentissages, pratiques sportives… la commission travaille sur les demandes des GO parents. Ainsi, au cours de ces derniers mois les enfants ont participé à des stages de poneys, de tennis, de judo... ils ont aussi bénéficié de cours de danse contemporaine, jazz ou bien classique. Des classes vertes sont elles aussi misent en place, tout comme des formations Bafa (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur). Des allocations dédiées aux sports sont allouées à tous les enfants.

Mais il est vrai que toute l'année les enfants sont au cœur du dispositif de la commission le grand rendez vous est celui du Noël des enfants.

Les membres de la commission cherchent des thèmes différents, des espaces de fêtes nouveaux ou les petits mais aussi les plus grands, sans oublier les parents s'amusent ensemble. Accueil, encadrement, accompagnement rien n'est laissé au hasard pour que cette grande fête soit une véritable réussite pour tous.

Pirates des Caraïbes, Indiana Jones ou Club Bowling ont été les trois derniers thèmes des Noël des enfants.

Bravo à Toute l'équipe !

Si la commission travaille sur la préparation, toute l'équipe du Comité d'Entreprise met la main à la pâte pour l'organisation et l'animation de cette manifestation qui accueille plus de 800 participants.

Le point sur les réunions mensuelles du CE

Ordres du jour et questions du CE

RÉUNION MENSUELLE MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2009 À 9H30

Ordre du jour

1- Consultation du CE sur le bilan des formations au 31/08/2009
2- Consultation du CE sur le plan de continuité Pandémie Grippe A
3- Point à date sur le projet d'accord sur l'emploi des seniors

Questions du CE

a) Avis du CE sur le Bilan de Formation 2008 au 31/08/09
b) Quid du rendez-vous entre M. AUDIGIER et M. Henri GISCARD D'ESTAING ?
c) Pourquoi le Club Med a-t-il engagé «DEMINOR» ? À quel coût ?
d) Quid du dysfonctionnement entre le Marketing et le Commercial (ex : envoi des bulletins de convocations mi-octobre, des mailings arrivés après l'ouverture des ventes, des éductours qui se chevauchent...)
e) Modélisation : prévoir un CE extraordinaire
f) Approbation du PV du 27 octobre

Rappel de ce qu'est le DIF :
Le Droit Individuel à la Formation permet à chaque salarié d'acquérir un capital temps de formation (20 heures pour un salarié en CDI à temps plein, par an cumulable sur 6 ans dans la limite de 120 heures) qu'il peut utiliser à son initiative, avec l'accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation et du calendrier.
Pistes de réflexion pour 2010 :
Déterminer des actions dites «Prioritaires» qui seront financées pour tout ou partie par l'OPCA.
Mettre à disposition des GO et GE un catalogue qui présente l'ensemble des actions de formation éligibles au titre du D.I.F :
Mettre en place une période de demandes de formations au titre du D.I.F pour avoir une visibilité sur la planification des actions. Etudier tous les différents financements possibles pour les actions de formation qui s'inscrive dans le cadre d'un projet professionnel ou personnel.

RÉUNION EXTRAORDINAIRE MARDI 8 DÉCEMBRE

Ordre du jour

1- Information – consultation sur le projet de fusion-absorption de la Centro Vacanze Kamarina par Club Med MSA
2- Information – consultation sur le projet de cession de la totalité du capital social des sociétés Tour Rouge S.r.l. et Tour Blanche S.r.l. à Sestrières, Italie.
3- Consultation sur le projet d'accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

RÉUNION EXTRAORDINAIRE JEUDI 10 DÉCEMBRE 2009 À 13H30

Ordre du jour

Présentation des résultats annuels pour l'exercice 2008-2009.
Résultats :

- Le chiffre d'affaires villages, hors le chiffre d'affaires de 16 M€ réalisé par la vente des villas, est en retrait de 9%, mais avec une capacité ajustée à la baisse de près de 8%.
- Amélioration de la rentabilité opérationnelle, malgré la baisse des volumes :
  - Avec un EBITDAR Villages à 254 M€, mais surtout à près de 19% du chiffre d'affaires, contre 16.7% en 2008 et 15% en 2007.
  - Et avec un ROC Villages à 36 M€ contre 35 M€ en 2008.
- Un Résultat Net hors éléments non récurrents proche de l'équilibre à moins 3 M€
- Un Résultat Net de moins 53 M€ qui comprend 50 M€ d'éléments non récurrents.

- Un cash flow qui malgré la crise et ses impacts sur le BFR et sur le décalage de certaines cessions attendues, reste correct.
- Des investissements maîtrisés et une dette nette qui continue de baisser, illustrant l'amélioration de la structure financière du groupe.

Compte de résultat de l'exercice 2009(1)
(1er nov. 2008 -31 oct. 2009)

en M€	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires consolidé Groupe – Publié IFRS 5 (1) Comparable Villages	1 401 1 367	1 484 1 477	1 360(2) 1 344
EBITDAR Villages (3) En % du chiffre d'affaires	210 15,0%	248 16,7%	254 18,9%
ROC Villages	18	35	36
ROC Patrimoine	2	(8)	(29)
Autre Résultat Opérationnel Courant	(10)	(15)	(27)
Résultat Opérationnel (1)	10	12	(20)
Résultat Net avant éléments non récurrents	(34)	(31)	(3)
Résultat Net	(8)	2	(53)
Investissements	(108)	(128)	(51)
Cessions	64	233	28
Free Cash Flow	(30)	49	(33)
Dette nette	(336)	(295)	(239)

(1) Conformément à la norme IFRS 5, les chiffres sont présentés hors Jet tours et Club Med Gym cédés en 2008

(2) Comprend 16 M€ de chiffre d'affaires patrimoine (vente de villas)

(3) EBITDAR Villages : ROC Villages avant amortissements, loyers et variations de provisions

L'activité :
Villages :
- L'année 2009 a enregistré une baisse de volume de 9.7% soit une perte de 133 000 clients (avec une capacité qui a baissé de 8%).
- +13 000 clients sur le haut de gamme, en 4 et 5 Tridents et – 146 000 clients sur les 2 et 3 Tridents. La substitution de clientèle se poursuit donc, même en pleine crise mondiale.

Clients :
Evolution sur l'année :
- -9,7 % mais avec une capacité en baisse de 7,9%
- 4 et 5 Tridents : + 2% représentant 55% des clients (vs 48% en 2008)
- 2 et 3 Tridents : - 20% avec une baisse de capacité équivalente.

En ce qui concerne 2010, le Club Med est, comme tout le monde, fortement tributaire du niveau d'activités futures, et essaie de donner au CE toute la visibilité sur les prises de commandes de l'hiver à date, ainsi que leurs tendances.

RÉUNION MENSUELLE JEUDI 17 DÉCEMBRE 2009

Ordre du jour

1- Renouvellement de 2 sièges vacants au CHSCT
2- Consultation du CE sur les projets d'avenants aux accords collectifs Prévoyance et Frais de santé permettant la mise en œuvre de la portabilité des droits au sein de l'entreprise
3- Consultation du CE sur le projet d'accord Seniors
4- Consultation du CE sur le projet d'avenant au Plan d'Epargne d'Entreprise permettant l'intégration d'un FCPE «Solidaire»
5- Point à date sur les réservations

Questions du CE :

a) Approbation du PV de la réunion du 17 novembre 2009
b) Point sur l'internet gratuit à disposition des GO-GE - **REPORTÉ**
c) Projet site résident ?
d) Projet Leysin ? **REPORTÉ**
e) Point à date sur Club Med Découverte
f) Va-t-on créer un mini-club à Albion ?

Retrouvez l'ensemble des comptes-rendus sur le site internet du Comité d'Entreprise :

ce-clubmed.fr

Le 8 avril 2010

VOTEZ !

2È TOUR

des élections
des représentants
au comité d'entreprise
et des délégués du personnel

N'hésitez pas à contacter votre CE :
djamila.selli@clubmed.com - Tél. 01 53 35 37 96
11, rue de Cambrai - 75957 Paris Cedex 19
http://ce-clubmed.com

Rédacteur en chef : *Djamila SELLI*
Comité de rédaction : *Etienne Dakiche, Djamila Selli, Gérard Gharzouli, Sonia Antoine, Jean-Marie Cartier*
Conception - réalisation : *UNI.com*

Impression : *Erpig imprimerie*
Crédits photos : *Club Med - Fotolia - Uni.Com - Azed*
Dépôt légal : *InterMed - Mars 2010*
numéro ISSN en cours